



## MUNICIPALITÉ DE SAINT-LAMBERT-DE-LAUZON

1200, Rue du Pont, C.P. 160  
Saint-Lambert-de-Lauzon, Québec G0S 2W0  
Tél.: (418) 889-9715 Fax: (418) 889-0660

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LAMBERT-DE-LAUZON

### RÈGLEMENT NUMÉRO 915-25

#### MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 909-25 VISANT À AUGMENTER LES DÉPENSES DE 628 000 \$ À 1 022 000 \$ ET LE MONTANT DE L'EMPRUNT DE 223 000 \$ À 617 000 \$ POUR L'AMÉNAGEMENT D'UN TERRAIN DE BASEBALL MINEUR

**ATTENDU QUE** la Municipalité a adopté le règlement 909-25 décrétant un emprunt de 223 000 \$ pour l'aménagement d'un terrain de baseball mineur;

**ATTENDU QUE** la Municipalité désire réviser les estimations de coût du projet à la hausse;

**ATTENDU QU'** un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 8 décembre 2025, qu'un projet de règlement y a été déposé et que celui-ci fut publié sur le site Web de la Municipalité pour consultation par le public;

**À CES CAUSES,**

Le conseil municipal décrète ce qui suit :

#### ARTICLE 1 PRÉAMBULE

Le Préambule fait partie intégrante du présent règlement.

#### ARTICLE 2 DEPENSE

Le montant de la dépense de 628 000 \$ prévu à l'article 2 du règlement numéro 909-25 est remplacé par le montant de 1 022 000 \$.

#### ARTICLE 3 EMPRUNT

Le montant de l'emprunt de 223 000 \$ prévu à l'article 3 du règlement numéro 909-25 est remplacé par le montant de 617 000 \$.

#### ARTICLE 4 ANNEXE

L'annexe A du règlement numéro 909-25 est remplacée par l'annexe A du présent règlement.

## ARTICLE 5 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

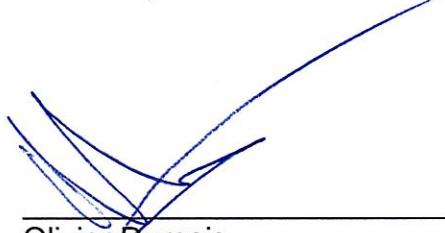
ADOPTÉ À SAINT-LAMBERT-DE-LAUZON, CE 12 JANVIER 2026.

Le directeur général et  
greffier-trésorier,

A blue ink signature of the name Eric Boisvert.

Éric Boisvert

Le maire,

A blue ink signature of the name Olivier Dumais.

Olivier Dumais

## ANNEXE « A »

Item	Description	Montant
1.0	Plans et devis	48 304.81 \$
2.0	Travaux de construction	877 027.40 \$
3.0	Honoraires professionnels surveillance des travaux	23 500.00 \$
4.0	Imprévu et contingences	24 500.00 \$
	<b>TOTAL</b>	<b>973 332.21 \$</b>
	<b>TVQ non-remboursable</b>	<b>48 544.94 \$</b>
	<b>GRAND TOTAL</b>	<b>1 021 877.15 \$</b>

Signé le 4 décembre 2025

par :



.....  
Jonathan Mercier, ing.